

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE JUNAS DU 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi et dans le respect des mesures barrières liées à la crise sanitaire du COVID-19, sous la présidence de Mme PELLET Marie-José, Maire.

Présents : M. ANDRÉ Guy, M. BOURREL Christian, Mme CAM Morgane, M. FOLLANA Francis, Mme LESAGE Véronique, M. NÈGRE Éric, Mme PELLET Marie-José, M. REDON Yannick, M. ROUSSEL Guillaume, M. TERME Élian, M. VAUCLARE Jean-Luc, Mme VEYRET Marie-Josée.

Mme VEYRET Marie-Josée est nommée secrétaire de séance.

Procurations : Mme FROMENT Valérie à Mme VEYRET Marie-Josée
Mme ROUX Marie à Mme PELLET Marie-Josée
Mme CHAZEL Claire à M. NÈGRE Éric

Date de la convocation : 16 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation : 16 novembre 2020

N°CM2020-11-20-01 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2020 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

N°CM2020-11-20-02 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance :

CM2020-11-20-01	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2020.
CM2020-11-20-02	Adoption de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2020.
CM2020-11-20-03	Acquisition d'un bien par voie de préemption.
CM2020-11-20-04	Réalisation d'un contrat de prêt « Aquaprêt » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'investissement – Infrastructure de prévention des inondations.
CM2020-11-20-05	Finances : Décision Modificative n°1 Budget COMMUNE.
CM2020-11-20-06	Finances : Décision Modificative n°1 Budget ASSAINISSEMENT.
CM2020-11-20-07	Questions diverses.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

N°CM2020-11-20-03 – ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 novembre 2018 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de JUNAS,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°IA03013620N0036, reçue le 01/10/2020, adressée par Maître Henri de ROQUEFEUIL, notaire à Aubais, en vue de la cession moyennant le prix de 330 000 € + 18 000 € de frais d'agence + les frais de notaire, d'une propriété sise 4 impasse des jardins, cadastrée section B, parcelles numéros : 830, 831, 833, 834, 835, 963, 964, 966, 967, d'une superficie totale de 2 525 m², appartenant à Madame BONNET Françoise, Monsieur BONNET Gérard et Madame De DECKER Karine,

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 30/10/2020,

Considérant que ces biens présentent un intérêt majeur car ils sont situés en aval du village sur le passage d'une grande partie des eaux de ruissellement du village entraînant des risques d'inondation pour les riverains de cette propriété. Ceci a été mis en évidence dans le cadre d'une étude loi sur l'eau réalisée pour l'aménagement d'une ZAC sur notre village.

Considérant que la mairie souhaite réaliser les infrastructures qui seront jugées nécessaires à la réduction des risques inondation (canalisation des eaux pluviales, réalisation de bassins de rétention etc...).

Considérant que la maison est vendue avec un jardin qui correspond à la sortie de l'entonnoir du ruissellement et que si cette partie était vendue à part et clôturée tous les projets d'aménagement seraient anéantis,

Décide :

Article 1 : l'acquisition par voie de préemption d'un bien situé au 4 impasse des jardins, cadastré section B, parcelles numéros : 830, 831, 833, 834, 835, 963, 964, 966, 967, d'une superficie totale de 2 525 m², appartenant à Madame BONNET Françoise, Monsieur BONNET Gérard et Madame De DECKER Karine,

Article 2 : la vente se fera au prix de 330 000 € HT + 18 000 € de frais d'agence + les frais de notaire, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

Article 3 : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 : le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants seront inscrits au budget de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote :Oui à l'Unanimité

N°CM2020-11-20-04 – RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT « AQUAPRÊT » AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION D'INVESTISSEMENT – INFRASTRUCTURE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Madame le Maire rappelle le projet d'acquisition du bien situé 4 impasse des Jardins, afin de sécuriser le secteur au regard des risques de ruissellement et d'inondation.

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 372 400 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<p>Ligne du Prêt : Aquaprêt</p> <p>Montant : 372.400 euros</p> <p>Périodicité des échéances : Trimestrielle</p> <p>Index : Livret A</p> <p>Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.60 %</p> <p>Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA</p> <p>Amortissement : prioritaire</p> <p>Typologie Gissler : 1A</p> <p>Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt</p>
--

A cet effet, le Conseil autorise le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

N°CM2020-11-20-05 – FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget principal de l'exercice 2020 les crédits nécessaires à l'acquisition d'un bien par voie de préemption. Elle demande d'autoriser la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 21318 – Autres bâtiments publics : + 372 400 €

Section d'investissement – Recettes

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Article 1641 – Emprunts en euros : + 372 400 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

N°CM2020-11-20-06 – FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget Assainissement,

Madame le Maire explique que le taux de l'emprunt contracté auprès de la CDC pour la construction de la station d'épuration a baissé, il est passé de 1,5% à 1,25%. Elle propose au Conseil Municipal d'autoriser, pour le budget assainissement de l'exercice 2020, la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles:
Article 213 – Constructions : - 230 €

Section d'investissement – Dépenses
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées
Article 1641 – Emprunts en euros : + 230 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

FIN de séance à 19 h 25